

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le seize mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de CHAMPANGES, sous la présidence de Monsieur Renato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2024

Présents : Rénato GOBBER - Yves MICHOUX - Monique BUFFET - Martine GRENAT - Brigitte GIOANNI- Christèle DECROUX - Marlène CACHAT - Rémy PIECUCH - Georges GOURREAU - Sophie BOCHET - GOURSAUD Agnès - RACIN Nicolas

Procuration : Benoit PEDRETTI donne procuration à Rénato GOBBER - Nathalie CHAMOT donne procuration à Christèle DECROUX

Absent : Xavier LEMAN

Secrétaire de séance : Christèle DECROUX

Avant de commencer la séance Monsieur le maire sollicite le conseil pour le rajout

-CAF : AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE MICRO CRECHE

-AVIS SUR LE DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROJET DE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE DU BASSIN VERSANT DRANSES ET EST LEMANIQUE

ORDRE DU JOUR

- Tarif cantine scolaire 2024/2025
- Tarif garderie périscolaire 2024/2025
- Modification du règlement de la cantine et garderie périscolaire 2024/2025
- Tarif encarts publicitaires sur bulletin municipal
- SYANE -Eclairage public-programme GER 2024
- Urbanisme
- Informations diverses

1- TARIF CANTINE SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Considérant le prix des repas facturé par le prestataire et le coût global du service (charges de personnel, fluides...)

Le conseil municipal après avoir délibéré et à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE

FIXE le tarif de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 à 6.60€ € le repas.

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 13 Contre : 1 Abstentions : 0

2- TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 ainsi :

- 2.70€ le forfait matin
- 3.60€ le forfait soir

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

3- MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE 2023/2024

Après exposé, et proposition de la commission vie scolaire de rajouter *au chapitre 1- Organisation dans l'article 2: Garderie périscolaire: Garderie du soir: « la garderie ferme à 18h30 **IMPERATIVEMENT** ».*

Monsieur le Maire propose que la modification apportée au règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire pour l'année 2024-2025 soit intégrée.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de valider le règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que le règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire ainsi modifié prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

4-TARIF ENCARTS PUBLICITAIRES SUR BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune va faire paraître un bulletin municipal pour informer nos administrés. Il sera distribué à plus de 500 exemplaires.

Il rappelle que l'insertion d'encarts publicitaires permet d'accorder une place à ceux qui souhaitent par ce biais promouvoir une activité commerciale. Il précise que les associations peuvent librement et gratuitement faire paraître des articles sur l'organisation d'évènements ou d'activités et que ces recettes ne sont pas soumises à TVA

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

Bulletin municipal	PRIX EN €
Encart 8cm x8cm	70€

Le Conseil Municipal, est invité à délibérer,

APPROUVE le tarif des encarts publicitaires proposés ci-dessus

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

5 : SYANE : PROGRAMME TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION 2024

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION figurant sur le tableau en annexe soit :

Montant global estimé à :	43 671.20€
Participation financière communale :	25 750.75€
Contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) :	1 310.14€

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Champanges :

Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

S'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de l'opération et la répartition financière proposée ci-dessus.

S'ENGAGE à verser au SYANE 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 1 048.11€ après réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au SYANE, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 20 600.60 euros

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif

Résultat des votes :

Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

rajout à l'ordre du jour

6-CAF-AVIS SUR L'IMPLANTATION D'UNE MICRO CRECHE

AVIS

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la demande faite en date du 02/06/2022 par monsieur BAABOURA auprès de la CAF pour une demande d'autorisation de fonctionnement de la micro crèche « La Cabane des Baab's »

La CAF qui instruit les demandes de création d'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) sollicite l'avis du conseil pour cette future implantation.

Le conseil municipal EMET un avis favorable pour l'implantation de cette micro-crèche « La Cabane des Baab's »

7-AVIS SUR LE DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROJET DE PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA VEGETATION RIVULAIRE DU BASSIN VERSANT DRANSES ET EST LEMANIQUE

AVIS

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au courrier reçu en mairie, le 07/05/2024, le conseil municipal de la commune de Champanges est amené à donner son avis sur le dossier.

Une enquête publique est en cours depuis le 13/05/2024 jusqu'au 13 juin 2024.

Chaque conseiller a reçu par mail, différents éléments sur le projet

Après échanges en séance,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation visé ci-dessus

8- URBANISME

Les autorisations de l'urbanisme délivrées depuis le conseil municipal du 11/04/2024 sont les suivantes :

Certificat d'urbanisme opérationnel : favorable

CUB 24B0010 : M SARNIN Philippe – 704 route du clos du chêne – division de terrain en vue de construire

Autorisation de Travaux : FAVORABLE

24B0001 : MME BAABOURA Ahlem – 188 rue de l'église – création d'une crèche

Déclaration Préalable : FAVORABLE

24B0022 : MME HOFFMANN / MME BALVAY – 120 A et 120 B chemin des Mémises - pose d'une clôture

Permis de Construire :

21B0014 : SARL GERARDIN ET FRERES – route d'Evian – modification du PC

9–INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- à la suite du dégât des eaux survenus dans un gîte des travaux ont été effectués par l'entreprise qui est intervenue à la micro-crèche- Achat d'un déshumidificateur.

-reprise des enrobées route d'Evian- marquage de la signalétique verticale et abri bus

- signalétique village : réfection passages piétons village (8) en résine striées

-Tennis entretien des courts -validation du devis pour le raclage et décolmatage et lestage

-Avancement micro-crèche : visite faite aux élus-

-tableau des élections mise à jour

-groupement de commande repas : visite sur place du restaurant scolaire de 1000 et un repas et Elios pour projet groupement de commande repas. Monsieur le maire rappelle qu'après concertation – la commune a souhaité se retirer du groupement de commande

-vitrage auberge -après réception de 2 propositions validation de l'entreprise VMA. L'entreprise VILLEGAS sollicitée n'a pas répondu

Monsieur GOURREAU se questionne sur le mode chauffage vieillot de l'auberge et de l'opportunité de son changement pour une rénovation énergétique optimum. Des projets sont proposés.

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée 20/06/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Validé par Le maire
Rénato GOBBER

Validé La secrétaire de séance
Christèle DECROUX